

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 12 avril 2024 – 20 heures 30 - Mairie de Saint-Laurent-sur-Save

Compte Rendu N° 18

Date convocation : 08/04/2024

Présents : BENECH Nelly, CAUET Geneviève, HEMET Emilie, PITOUT Daniel, SAUBESTRE Isabelle, SAURIAC Robert, VAILLANT Rodrigue.

Procurations : BAROUSSE Laurent à VAILLANT Rodrigue, BORDES Yves à SAURIAC Robert, DULERM Françoise à PITOUT Daniel.

Absents excusés :

Liste d'émargement en annexe

Ordre du Jour :

- 1- Approbation du dernier Conseil Municipal du 29/03/2024,
- 2- Vote du taux des taxes communales 2024,
- 3- Vote du budget 2024,
- 4- Convention de remboursement des charges de locaux avec la Communauté de Communes,
- 5- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h36

Il propose à l'assemblée de nommer Madame HEMET Emilie secrétaire de séance.

Accepté à l'unanimité

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29/03/2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur

le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024.

Aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du **29 mars 2024** est adopté à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

ADOPTÉ

2- VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2024

Délibération n° 05-2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe

d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Des travaux de rénovation de l'église sont en prévision,

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :
- d'augmenter comme suit les taux en 2024

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28.20	29.36
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	50.30	52.37
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	5.76	6.00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **29.36**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **52.37**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **6.00**

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 1

ADOPTÉ

3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Délibération n° 06-2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2024 proposé par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	226 706.00	226 706.00
Section d'investissement	88 560.00	88 560.00
TOTAL	315 266.00	315 266.00

Pour : 10
Contre : /
Abstention : /

ADOPTÉ

4- CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES CHARGES DE LOCAUX AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Délibération n° 07-2024

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la généralisation de la compétence Petite-Enfance / Enfance-Jeunesse sur l'ensemble du territoire communautaire, il était nécessaire d'actualiser les conventions entre la communauté de communes et les communes ayant transférées la compétence enfance avant fusion.

Aussi Monsieur le Maire donne lecture de la Convention de remboursement des charges de locaux dans le cadre du transfert de compétence enfance (Périscolaire-Extrascolaire)

Les dispositions de la présente convention sont applicables à compter du **1^{er} janvier 2023** et renouvelable par tacite reconduction.

**Entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **ACCEPTE** La convention de remboursement des charges de locaux avec la Communauté de Communes dans les conditions indiquées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches administratives relatives à la présente décision

Pour : 10
Contre : /
Abstention : /

ADOPTÉ

5- Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Maire,
PITOUT Daniel

La secrétaire de séance,

